



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 71065

## Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la décision de la SNCF d'augmenter de 1,9 % en moyenne ses tarifs à partir du 5 janvier 2010. Cela constitue une atteinte supplémentaire au pouvoir d'achat des 3 000 Tourangeaux travaillant sur Paris. Depuis juillet 2002, le forfait mensuel TGV Tours-Paris a augmenté de 24 %, passant ainsi de 355 €/mois à 439 €/mois en 7 ans (de juillet 2002 à juillet 2009) : une augmentation totale de près de 90 € par mois en quelques années. Les abonnés TGV Tours-Paris dénoncent une augmentation des tarifs de la SNCF sans lien avec l'amélioration de la qualité de service sur une ligne vieillissante. L'association s'étonne aussi du faible niveau d'investissement consacré à l'infrastructure. Cette hausse intervient juste après les récentes polémiques suscitées par les retards dus aux intempéries et surtout après avoir observé entre 25 à 30 heures de retards par abonné sur l'année 2009 (abonné TGV voyageant quotidiennement entre Tours et Paris). En conséquence, de plus en plus de Tourangeaux souhaitent déménager sur Paris ou Orléans afin de réduire le coût de transport « domicile-travail ». Compte tenu de la dégradation du rapport qualité-prix du TGV entre Tours et Paris, il lui demande les mesures qui pourraient être prises afin que cette augmentation n'impacte pas les abonnements mensuels des abonnés forfaits TGV Tours-Paris.

## Texte de la réponse

L'augmentation tarifaire de 1,9 % en moyenne, décidée en janvier 2010, a été appliquée aux billets de TGV et de Corail Lunéa mais n'a pas concerné les prix des forfaits mensuels et des autres types d'abonnement. Sur la ligne TGV Paris-Tours, la ponctualité à dix minutes s'est établie en 2009, comme en 2008, à 93 %. Les retards ont toutefois été plus fréquents en période de pointe, affectant la qualité de service pour les abonnés. Ces retards s'expliquent par les nombreux travaux de régénération de l'infrastructure engagés sur cette ligne en 2009, par des opérations de maintenance sur les trains ayant retardé leur mise à disposition, mais surtout, par l'engorgement du réseau entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps et les difficultés de gestion du trafic en résultant. Pour faire face à cette situation, la SNCF a édicté de nouvelles règles de priorité pour la circulation de ses trains, afin de fluidifier les trafics sur cette partie du réseau. Dans un souci de transparence, la SNCF affiche depuis le début de l'année 2010 des statistiques de ponctualité à cinq minutes pour ses dessertes TGV les plus courtes. La ligne Paris-Tours fait partie de cette démarche et les statistiques recueillies, ainsi qu'un grand nombre d'autres informations, sont régulièrement publiées sur le site internet dédié aux usagers de cette ligne : [www.tgvlab.com/tours-paris](http://www.tgvlab.com/tours-paris). La SNCF et les pouvoirs publics sont mobilisés pour améliorer la régularité des services de transport ferroviaires et satisfaire les usagers. Afin de procéder au suivi de la régularité des trains, la SNCF poursuivra ses rencontres régulières avec l'association des abonnés de la ligne Paris-Tours.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lezeau](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 71065

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : Transports

**Ministère attributaire** : Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 février 2010, page 1313

**Réponse publiée le** : 8 juin 2010, page 6383